

LES BREVES

n°62

CALENDRIER

9 novembre

Concert
Orchestre Symphonique
de Mulhouse
Eglise
Ouverture des portes 19h30

11 novembre

Commémoration
de l'Armistice de 1918
9h 30 Messe
Monument aux Morts

9 décembre

Fête des Aînés
Foyer Saint Georges

Conseil municipal du 13 septembre 2018

Monsieur le Maire adresse à Madame Sarah Wittig qui vient de présenter sa démission en qualité de conseillère municipale, ses plus chaleureux remerciements pour son engagement remarquable au service de sa commune d'adoption.

Durant cet été, la sécheresse a généré une forte baisse du débit de nos sources (90 m3/Jour au lieu de 250 m3/jour) en eau de nos communes, des problèmes malheureusement appelés à se multiplier compte tenu du réchauffement climatique.

Monsieur le Maire annonce qu'un 3^{ème} médecin est venu renforcer l'équipe du pôle médical, c'est une excellente nouvelle qui vient récompenser les efforts du Dr Marie-Claire Ackermann et de M. Franck Eich, qui se mobilisent depuis de nombreuses années pour faire face au problème de désertification médicale dans le Sundgau. Un grand merci à eux et bienvenue au Docteur FERRA Hanen.

Une délégation de villageois s'est déplacée pour faire part au Conseil municipal de sa saturation par rapport aux incivilités récurrentes provoquées par une minorité de jeunes durant tout l'été. Les tentatives de médiation avec les auteurs de troubles et leurs parents ayant échoué, les dégradations de mobilier urbain, nuisances sonores et agressions verbales ont malheureusement contraint la Commune à devoir déposer plainte auprès de la gendarmerie, pour suite à donner.

AFFAIRES FINANCIERES

Le conseil municipal attribue une subvention de 200€ à l'association des parents d'élèves nouvellement créée et baptisée « **Les p'tits coquins de l'école** » ainsi qu'une subvention de 100€ au Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf pour la remise en lumière de la croix sommitale du site.

L'entreprise « Adéquation » de Hirsingue est retenue pour l'acquisition du **matériel de vidéo projection** qui équipera le Foyer Saint-Georges pour un montant de 5 200€ HT, opération qui bénéficiera d'une subvention de 3 000€ du Conseil Départemental.

Madame Léa GIORDANI podologue locataire à la Maison des associations, sollicite la **remise du règlement de la provision mensuelle des charges** de 150.00 € pour les mois de mai à juillet durant lesquels elle était en congé de maternité. Le Conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande.

AFFAIRES D'URBANISME

Un arrêté sera pris pour permettre à la gendarmerie d'intervenir en cas de **stationnement sous la halle « André Zundel »**.

Ferme Niefergold Joseph : Le service des Domaines a été sollicité par la Commune pour estimer la valeur vénale de la propriété. L'ADAUHR évalue actuellement l'état de la structure et l'intérêt patrimonial de la ferme.

CHASSE : JOURS de BATTUE

Dimanche 4 novembre
Dimanche 11 novembre
Dimanche 25 novembre
Dimanche 2 décembre
Dimanche 9 décembre
Jeudi 20 décembre
Mercredi 26 décembre
Samedi 5 janvier
Dimanche 20 janvier
Dimanche 27 janvier



Contact : M. Edouard Kirscher
06 80 17 21 10

Travaux en cours.

Rue de l'III : la réception des travaux a eu lieu le 07 septembre 2018 et des réserves ont été relevées.

Cimetière : la Société KANLIER de Durmenach a démarré les travaux de construction du mur du cimetière.

Construction du Pôle scolaire : Un plan topographique sera réalisé dans le cadre de l'étude conduite par le SIAS

Etude Eglise : Une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre est en cours d'élaboration par l'Adhaur.

COMMUNAUTE des COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Sundgau est soumise au régime de la **Fiscalité Professionnelle Unique** (FPU). Depuis cette date, la fiscalité professionnelle des communes est intégralement perçue par la CCS, qui reverse à la commune une Attribution de Compensation.

Cette attribution correspond au produit de la fiscalité professionnelle perçue par les communes l'année N-1 du passage à la FPU, éventuellement réduite ou majorée de charges transférées.

Une **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées** (CLECT) a été constituée, celle-ci est chargée d'évaluer le coût des charges transférées et d'établir un rapport, à chaque transfert de compétence.

En 2018, la CCS se voit transférer les compétences "GEMAPI" (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et "Périscolaire". La compétence GEMAPI était assurée par toutes communes jusqu'en décembre 2017, hormis celles qui composaient le territoire de la Vallée de Hundsbach. La CLECT a décidé de retenir comme montant de charge transférée, 47 % de la cotisation versée par les communes au syndicat de rivières.

Le transfert de la compétence Périscolaire ne concerne quant à elle que les communes du Jura Alsacien, la CLECT a par conséquent décidé de retenir les montants figurant aux comptes administratifs 2017.

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT 2018.

AFFAIRES FORESTIERES

Le conseil municipal approuve le programme des travaux d'exploitation 2019 présenté pour le compte de l'ONF par MM. Capron et Roemer, Adjoint en charge de la forêt. Au vu des cours du bois en forte baisse, le conseil municipal décide de retirer du programme de coupe, la parcelle 11R, soit un volume de 639 m3 et donne également son accord à la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement et de lots regroupés. Il approuve les frais d'exploitation de ces coupes pour un montant de 58 876.00 € HT.

Vu le dépérissement de certains chênes, il a été décidé de les classer comme « arbres biologiques », refuges pour la faune en forêt.

Monsieur le Maire informe le Conseil du courrier de demande de soutien du Groupement Syndical des Négociants en Bois de Chauffage d'Alsace pour la lutte contre la commercialisation illégale de bois de chauffage.

INFO DECHETS COM COM SUNDGAU

A compter du lundi 1er octobre, les horaires d'ouverture du service valorisation des déchets sur l'antenne

de Ferrette changent :

Les lundis et mercredis de 8 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 00 à 17 H 00.

De plus il est toujours possible de retrouver toutes les actualités concernant le service sur la page Facebook ccsundgau et le site internet de la Communauté de Communes <https://www.cc-sundgau.fr/>

EXPOSITION

Remarquables, ces arbres !

Une trentaine de photographies d'arbres remarquables du Haut-Rhin est exposée en jusqu'au 17 octobre dans le hall de l'Hôtel du département à Colmar.

Le Conseil départemental du Haut-Rhin (CD 68) propose depuis lundi une exposition sur les arbres remarquables dans le hall de l'Hôtel du département à Colmar. « Dans le cadre de sa politique environnementale, le département gère depuis 15 ans un inventaire des arbres remarquables du Haut-Rhin. Au départ, ce travail avait uniquement un objectif de connaissances scientifiques et de conservation mais une demande de communication vers le grand public est rapidement apparue », rappelle Sabine Drexler, conseillère départementale du canton d'Altkirch qui a présidé l'inauguration de l'exposition.

Une demande du public

En effet, le public était en demande puisque le premier ouvrage consacré à ce sujet en 2006 par Philippe Mercklé, adjoint au chef du service environnement et agriculture du CD 68, a nécessité rapidement une deuxième édition. Ainsi, depuis 2012, l'exposition « Arbre remarquables du Haut-Rhin » se déplace dans le département. Mais elle est présentée pour la première fois en ces murs. Les photographies de Philippe Mercklé sont réparties en cinq thèmes : les élégants, les vigies, les géants, les branches et le mariage de la pierre et du bois.



Robert Nierfergold, passionné par les arbres et Philippe Mercklé, adjoint au chef du service environnement et agriculture du Conseil départemental du Haut-Rhin, exposent leur photographie sur les arbres remarquables du département.

Photo L'Alsace/Christelle Didierjean

Une passion largement partagée

Depuis le premier inventaire en 2003, la base de données a largement grandi grâce à la contribution spontanée d'une centaine de volontaires. « On avait laissé une page vide dans le livre pour laisser des signalements », précise Philippe Mercklé. Parmi les contributeurs, Robert Nierfergold de Durmenach a été le plus passionné et a été beaucoup mis en avant dans cette

exposition où une partie de ses innombrables photos vient compléter le travail de Philippe Mercklé. Aujourd'hui, le Haut-Rhin possède 600 arbres classés. « Mais dans une zone densément peuplée avec une activité importante, il nous manque quelques espèces comme le châlienger utilisé pour les piquets de vignes, l'acacia pour les clôtures ou le cormier utilisé jusqu'au XIX^e siècle pour la fabrication des vis de pressoirs », complète Philippe Mercklé.

En parallèle de cette exposition, le conseil départemental propose des itinéraires à vélo ou à pied pour partir à la découverte de ces arbres remarquables. Enfin, un projet entre les deux départements alsaciens est à l'étude pour présenter une exposition « Arbres d'Alsace » à la Maison d'Alsace à Paris.

Christelle DIDIERJEAN

Y ALLER à l'Hôtel du département, 100 Avenue d'Alsace à Colmar. Jusqu'au 17 octobre.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La population est cordialement invitée à assister à la Commémoration de l'Armistice de 1918,

Le DIMANCHE 11 NOVEMBRE

- 9 H 30 MESSE
- Ensuite défilé vers le Monument aux Morts
- A l'issue de la cérémonie, un apéritif sera servi au Foyer St-Georges



LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE ÇA CHANGE QUOI POUR MOI ?

A compter du 1^{er} janvier 2019, avec le prélèvement à la source, le décalage d'un an entre mes revenus et l'impôt correspondant disparaît.

En 2019, je paye l'impôt sur mes revenus de 2019.

SALARIÉ ? ACTIF ? RETRAITÉ ? INDÉPENDANT ?

JE SUIS CONCERNÉ

L'impôt est directement prélevé sur mes revenus (salaires, retraites, allocations chômage...) par mon employeur, caisse de retraite, Pôle emploi (organismes collecteurs).

Pour les revenus des indépendants, les loyers, les revenus agricoles, etc. l'impôt est prélevé sur mon compte bancaire sous forme d'acomptes.

Tous les ans, je dépose ma déclaration de revenus. Elle permet de déterminer mon taux de prélèvement, de prendre en compte mes réductions et crédits d'impôt et de calculer mon impôt définitif.

ET MON TAUX DE PRÉLÈVEMENT ?



En 2018, ma déclaration de revenus sert de base au calcul de mon taux de prélèvement à la source pour 2019.

> Je déclare mes revenus en ligne : je connais mon taux immédiatement et le montant de mes acomptes éventuels.

> Je déclare mes revenus sur papier : je connais ces informations à compter du 16 juillet dans mon espace personnel sur impots.gouv.fr ou sur mon avis d'impôt.

ET SI JE SUIS NON IMPOSABLE ?

Le prélèvement à la source ne change rien pour moi : je n'ai aucun prélèvement.

GÉRER MON PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

L'administration fiscale transmet automatiquement mon taux aux organismes collecteurs (employeur, caisse de retraite, Pôle emploi...). Pour mes revenus sans collecteur (revenus des indépendants, revenus fonciers...), elle prélève chaque mois des acomptes sur mon compte bancaire.

Je peux adapter mon prélèvement à la source après ma déclaration en ligne ou à compter du 16 juillet 2018 si je déclare sur papier :

> si je suis en couple marié ou pacsé, je peux choisir des taux individualisés au lieu de mon taux « foyer ». Ce choix ne modifie pas le total des prélèvements, il les répartit différemment au sein du couple ;

> je peux choisir de ne pas transmettre mon taux à mon employeur. Un taux non personnalisé m'est alors appliqué en fonction de mon niveau de rémunération. Dans la plupart des cas, il sera plus élevé et je serai remboursé du trop versé l'année suivante. Dans les autres cas, je devrai verser chaque mois un complément sur impots.gouv.fr ;

> je peux choisir le paiement de mes acomptes par trimestre pour mes revenus sans organisme collecteur (revenus des indépendants, revenus fonciers...).

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le principe ne change pas. Les réductions et crédits d'impôt acquis une année me sont restitués l'année suivante.



ET MES REVENUS DE 2018 ?

L'impôt sur les revenus non exceptionnels de 2018 sera effacé.

Les revenus exceptionnels et les revenus hors du champ de la réforme resteront imposés.

Retrouvez plus d'informations sur les sites
prelevementalasource.gouv.fr
et impots.gouv.fr

0 811 368 368

Service 0 811 368 368
+ prix appel

© Direction générale des Finances publiques - Mars 2018



FINANCES PUBLIQUES

FAITS DIVERS Altkirch - Masevaux

Faux agents des eaux... et faux policiers

La gendarmerie lance un appel à la vigilance, après deux vols par ruse commis à Masevaux et Altkirch par des individus déguisés en faux agents du service des eaux et en faux policiers.

« C'EST UN PHÉNOMÈNE cyclique », explique-t-on à la compagnie de gendarmerie d'Altkirch qui lance un appel à la vigilance, notamment en direction des personnes âgées du Sundgau (et plus largement sud du Haut-Rhin). Au moins deux faits de vols par ruse ont déjà été recensés : le premier à Masevaux, le second à Altkirch.

Ils seraient l'œuvre d'individus déguisés en faux agents des eaux... secondés par de faux policiers. La supercherie est plutôt bien rodée : un faux agent du service des eaux se présente au domicile de sa future victime, prétextant par exemple des travaux dans la rue ou une fuite pour demander à vérifier le compteur et s'introduire dans le logement. Quelques minutes plus tard interviennent deux autres individus se présentant comme fonctionnaires de police, fausse carte tricolore à l'appui. S'en suit un simulacre d'arrestation du vrai-faux agent des eaux. L'un des faux policiers accom-

pagne alors la victime pour vérifier si ses objets de valeur sont toujours en place... mais profite d'une diversion pour faire main basse sur l'argent ou les bijoux. Les faux policiers seraient même allés jusqu'à effectuer de faux prélèvements d'empreintes, répandant en fait de l'eau de javel pour effacer leurs traces. La victime est ensuite invitée à attendre le retour des policiers pour être auditionnée... mais ne voit évidemment personne revenir. Ce type de larcin par ruse auprès de personnes vulnérables est devenu monnaie courante. Plusieurs vols similaires avaient ainsi été commis depuis sep-

tembre en Moselle. La semaine dernière, le Syndicat des eaux et de l'assainissement d'Alsace-Moselle avait déjà mis en garde contre des usurpateurs se présentant au domicile d'usagers prétextant un contrôle de la qualité de l'eau pour s'introduire dans leur logement. Les gendarmes appellent à leur tour la plus grande vigilance, invitant les riverains à ne pas laisser entrer les personnes suspectes et à « composer immédiatement le 17 ». Un appel que les communes du Sundgau ont été invitées à relayer auprès de leurs administrés, particulièrement les personnes âgées. ■

V.M



Brigitte Klinkert
Présidente du Conseil départemental
du Haut-Rhin

Dominique Springinsfeld
Maire de Durmenach

Michel Samuel-Weis
Adjoint au Maire de la Ville de Mulhouse,
délégué à la Culture

ont le plaisir de vous inviter au

concert de l'Orchestre symphonique de Mulhouse

Direction: Jacques Lacombe

Solistes: Anaïs Gaudemard, Artiste associée, Harpe • Nora Hamouma, Flûte

Claude Debussy • Petite suite et Danses sacrée et profane

Wolfgang Amadeus Mozart • Concerto pour flûte, harpe et orchestre et Symphonie n° 41 en do majeur

Vendredi 9 novembre 2018 à 20 heures

Église Saint-Georges à Durmenach

Ouverture des portes à 19h30.

Ce concert est proposé dans le cadre du partenariat culturel entre le Conseil départemental du Haut-Rhin et la Ville de Mulhouse, en association avec la commune de Durmenach.

Entrée libre

Rédaction et impression : Mairie de Durmenach
Responsable de publication : Sabine Drexler